LA REFONTE DU RÈGLEMENT BRUXELLES I BIS : LE RÉGIME PROCÉDURAL DE L'INSTANCE DIRECTE

LA REFONTE DU RÈGLEMENT BRUXELLES I BIS : LE RÉGIME PROCÉDURAL DE L'INSTANCE DIRECTE

30 mai 2024

Grand'chambre - Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, 75001 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Dans le cadre du cycle de confrences sur la réforme du règlement Bruxelles I bis, le Centre de recherche de droit international privé et du commerce international (CRDI) organise une conférence sur le thème **La refonte du règlement Bruxelles I Bis : Le régime procédural de l'instance directe,** le 30 mai à 16h à la Cour de cassation.

Sous la direction scientifique de

> Marie-Elodie ANCEL, professeur à l'Université Paris-Panthéon Assas
> Pascal de VAREILLES-SOMMIERES, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

S'inscrire en présentiel

La conférence peut être suivie à distance, sur le site de la Cour de cassation, sur sa page LinkedIn ou son compte X.

Des questions pourront être posées pendant la diffusion en ligne à l'adresse électronique suivante : question.colloque.courdecassation@justice.fr

Plus d'informations